

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

20/0092/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation de l'ouverture des données culturelles.

19-35164-DAC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques et de Monsieur le Conseiller délégué à la Vie Étudiante, aux Archives Municipales, au Cabinet des Monnaies et Médailles et à la Revue Marseille, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les institutions patrimoniales jouent un rôle fondamental dans la construction de la connaissance humaine, elles sont les gardiennes du patrimoine culturel de tous les citoyens. La Ville de Marseille, la plus ancienne cité de France, possède un patrimoine à la hauteur de ce passé exceptionnel, qu'elle enrichit constamment par une politique active et ambitieuse. Archives, bibliothèques, Fonds communal d'art contemporain, musées, Muséum, détiennent des collections riches et de toute nature : archéologique, historique, artistique, scientifique, littéraire, etc.

Cette richesse reste encore largement méconnue et peu utilisée par les nouveaux usages des différents types de publics, notamment des jeunes, dont l'approche culturelle et patrimoniale a évolué au rythme des progrès des technologies et des propositions innovantes d'accès à la connaissance. Aujourd'hui, Internet offre une occasion sans précédent de faire connaître à des publics innombrables notre patrimoine : découvrir, apprécier, apprendre et comprendre mais aussi contribuer, participer et partager nos collections numériques sont un moyen d'enrichir nos connaissances et de faire rayonner notre cité.

Une politique dynamique et ambitieuse de numérisation de tous ces patrimoines, tant écrits qu'objets ou œuvres, a permis de numériser plus de 200 000 ressources. La Ville de Marseille souhaite les rendre librement accessibles sur des plates-formes dédiées, et les valoriser grâce à différents partenariats.

Par délibération n°12/0996/SOSP du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal approuvait le principe d'ouverture des données publiques facilitant l'accès et la réutilisation des données produites par la Ville de Marseille.

Par délibération n°17/1217/DDCV du 6 février 2017, le Conseil Municipal approuvait la convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la diffusion des données ouvertes et intelligentes, afin de favoriser l'efficacité de l'action publique et l'innovation économique.

Dans une volonté d'attractivité du territoire métropolitain autour d'une ville créative mais aussi d'inclusion numérique des populations, nous proposons une politique volontariste de libération des données et des contenus patrimoniaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°12/0996/SOSP DU 8 OCTOBRE 2012
VU LA DELIBERATION N°17/1217/DDCV DU 6 FEVRIER 2017
VU LA DELIBERATION N°18/0939/EFAG DU 8 OCTOBRE 2018
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le principe d'accessibilité à tous, au-delà des contingences financières, géographiques, horaires ou calendaires de chacun, des contenus issus de la numérisation des collections patrimoniales mais aussi des éléments de connaissance élaborés autour de ces contenus, sans créer de nouveaux droits.

ARTICLE 2 Est approuvée l'utilisation des plates-formes open data de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille Provence pour la mise à disposition des contenus et données des institutions culturelles de la Ville de Marseille.

ARTICLE 3 Est approuvé le principe de recherche de partenariats avec différents acteurs scientifiques et culturels pour valoriser le patrimoine numérique de la Ville de Marseille.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À L'ACTION
CULTURELLE, AU SPECTACLE VIVANT, AUX
MUSÉES, À LA LECTURE PUBLIQUE ET AUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
Signé : Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES**

**MONSIEUR LE CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA
VIE ETUDIANTE, AUX ARCHIVES
MUNICIPALES, AU CABINET DES MONNAIES
ET MEDAILLES ET À LA REVUE MARSEILLE
Signé : Patrice VANELLE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission EDUCATION, CULTURE, SOLIDARITE ET SPORTS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE MAIRE DE MARSEILLE**

Jean-Claude GAUDIN